

ARRÊTÉ TEMPORAIRE

Le Maire de la Ville de CHINON,

Vu, le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2211-1 et suivants,

Vu, le Code de la Route,

Vu, le Code de la Voirie Routière,

Vu, le Code Général de la Propriété des personnes publiques,

Vu, l'Arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la circulation routière,

Considérant, que l'organisation d'obsèques à l'Eglise Saint Etienne, nécessite un aménagement du stationnement des véhicules,

Considérant, la requête en date du 07 mars 2024 de Monsieur Jean-Paul BARANGER,

ARRÊTE

Article 1 : A l'occasion de l'organisation d'obsèques à l'Eglise Saint Etienne, le stationnement de tout véhicule sera interdit et réservé sur la valeur d'un emplacement Rue Urbain Grandier le Lundi 11 mars 2024 de 12 h 00 à 16 h 00.

Article 2 : Tout stationnement dans les zones définies ci-dessus sera considéré comme gênant en référence à l'article R. 417-10-2-al.10 du Code de la Route.

Article 3 : La fourniture, la mise en place, l'entretien, l'enlèvement des barrières et panneaux incomberont entièrement aux Services Techniques Communs.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la ville de Chinon ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif d'Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> ».

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Chinon, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Directeur des Services Techniques communs de la CCCVL, Monsieur le Responsable du Service de la Police Municipale Intercommunale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal de Chinon pour information.

Certifié exécutoire par :

Affichage fait le. **8 MARS 2024**

Fait à Chinon, le **8 MARS 2024**

Le Maire,



Jean-Luc DUPONT

Fait à Chinon, le **- 8 MARS 2024**

Le Maire,



Jean-Luc DUPONT